

# **PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ARTOIS**

### **Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

#### **Enquête Publique sur l'aménagement de la Zone d'activités de la porte-Nord du code de l'environnement**

#### **RAPPORT**



#### **AVIS MOTIVÉ - CONCLUSION**

## RAPPORT

Désigné par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais par arrêté du 27 juillet 2011, j'ai exécuté l'enquête publique sur l'aménagement, dans le but de créer une extension, de la zone d'activités de la « Porte-Nord » sur le territoire de Bruay-la-Buissière.

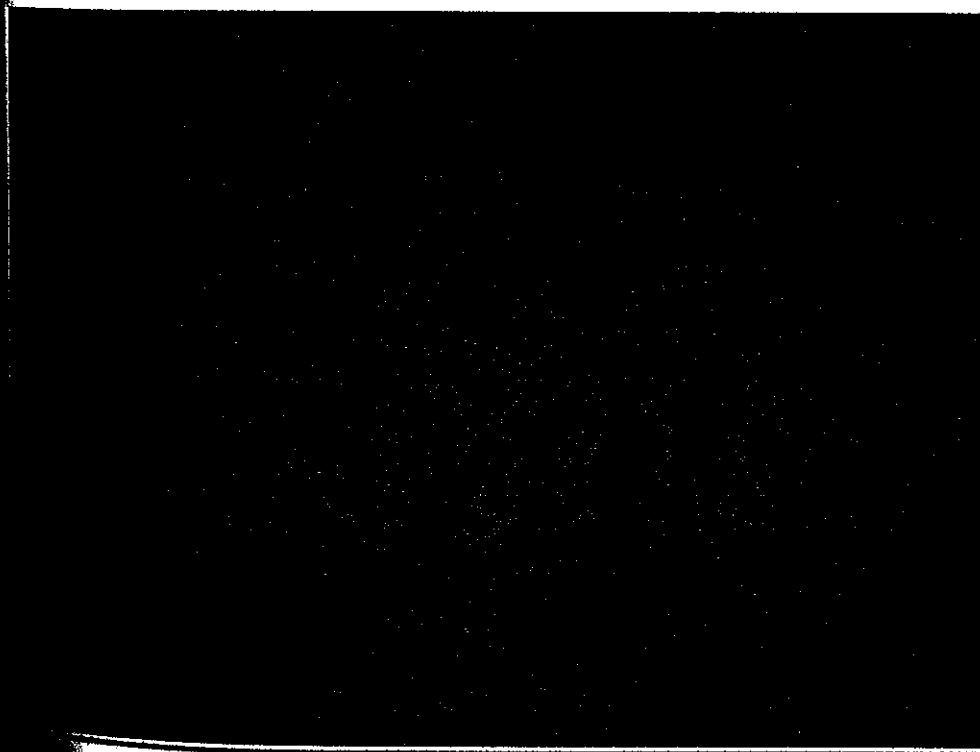
Cette enquête, dans le cadre du code de l'environnement, partie réglementaire, livre II, titre 1<sup>er</sup> s'est déroulée du lundi 5 septembre 2011 au mercredi 21 septembre soit 15 jours entiers.

J'ai tenu trois permanences en Mairie de Bruay-la-Buissière les

- Lundi 5 septembre 2011 de 9H. à 12H.
- Samedi 17 septembre 2011 de 9H. à 12H.
- Mercredi 21 septembre de 15H. à 18H.

### Publicité :

L'arrêté préfectoral ainsi que l'avis d'ouverture d'Enquête ont été affichés dans le délai réglementaire en Mairie de Bruay.



**Les avis d'ouverture d'enquête sont parus dans les journaux : « La Voix du Nord » et « Horizons Nord- Pas de Calais » des vendredis 19 Août et 9 septembre 2011. (voir page suivante).**

**J'ai rencontré le Maitre d'Ouvrage, au Siège d'Artois-Comm. à Béthune le lundi 29 Août pour examiner le protocole, parcourir le dossier, passer en revue les textes réglementaires et analyser le traitement des eaux pluviales et usées dans le projet.**

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
**Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE**  
AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PORTE NORD

**Avis d'ouverture d'une enquête publique**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011, une enquête publique est ouverte du 5 au 21 septembre 2011 inclus sur la demande d'autorisation concernant l'aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE au titre du Code de l'Environnement, Livre II, titre 1er, chapitre IV, présentée par la Communauté d'Agglomération de l'Artois.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur Jean-Pierre CAMUS, maître artisan en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE, pour recevoir ses observations :

le lundi 5 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

le samedi 17 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

le mercredi 21 septembre 2011 de 15 heures à 18 heures.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE ou être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE et en Préfecture du Pas-de-Calais. Les demandes de communication de ces documents doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais - DAGE/BPUP. Ces documents sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)) dans la rubrique "consultation du public".

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande par arrêté.

1122803300

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
**Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE**  
AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PORTE NORD

**Avis d'ouverture d'une enquête publique**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011, une enquête publique est ouverte du 5 au 21 septembre 2011 inclus sur la demande d'autorisation concernant l'aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE au titre du Code de l'Environnement, Livre II, titre 1er, chapitre IV, présentée par la Communauté d'Agglomération de l'Artois.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur Jean-Pierre CAMUS, maître artisan en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE, pour recevoir ses observations :

le lundi 5 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

le samedi 17 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

le mercredi 21 septembre 2011 de 15 heures à 18 heures.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE ou être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE et en Préfecture du Pas-de-Calais. Les demandes de communication de ces documents doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais - DAGE/BPUP. Ces documents sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)) dans la rubrique "consultation du public".

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande par arrêté.

1122814500

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES  
GENERALES  
Bureau des Procédures d'Utilité  
Publique

Commune de BRUAY-LA BUISSIERE  
Aménagement de la zone d'activités de  
la Porte Nord

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE  
ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011, une enquête publique est ouverte du 5 au 21 septembre 2011 inclus sur la demande d'autorisation concernant l'aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE au titre du Code de l'Environnement, Livre II, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, présentée par la Communauté d'Agglomération de l'Artois.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées en mairie de BRUAY LA BUISSIERE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur Jean-Pierre CAMUS, maître artisan en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de BRUAY LA BUISSIERE, pour recevoir ses observations :

- le lundi 5 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;

- le samedi 17 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;

- le mercredi 21 septembre 2011 de 15h00 à 18h00.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé en mairie de BRUAY LA BUISSIERE ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de BRUAY LA BUISSIERE, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de BRUAY LA BUISSIERE et en Préfecture du Pas-de-Calais. Les demandes de communication de ces documents doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais - DAGE/BPUP. Ces documents sont également consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais ([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)) dans la rubrique "Consultation du public".

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande par arrêté.

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES  
GENERALES  
Bureau des Procédures d'Utilité  
Publique

Commune de BRUAY-LA BUISSIERE  
Aménagement de la zone d'activités de  
la Porte Nord

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE  
ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011, une enquête publique est ouverte du 5 au 21 septembre 2011 inclus sur la demande d'autorisation concernant l'aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de BRUAY LA BUISSIERE au titre du Code de l'Environnement, Livre II, titre 1<sup>er</sup>, chapitre IV, présentée par la Communauté d'Agglomération de l'Artois.

Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées en mairie de BRUAY LA BUISSIERE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés ou fêtes locales).

Monsieur Jean-Pierre CAMUS, maître artisan en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de BRUAY LA BUISSIERE, pour recevoir ses observations :

- le lundi 5 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;

- le samedi 17 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;

- le mercredi 21 septembre 2011 de 15h00 à 18h00.

Les observations éventuelles sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, déposé en mairie de BRUAY LA BUISSIERE ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de BRUAY LA BUISSIERE, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de BRUAY LA BUISSIERE et en Préfec-

ture du Pas-de-Calais. Les demandes de communication de ces documents doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais - DAGE/BPUP. Ces documents sont également consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas de Calais ([www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)) dans la rubrique "Consultation du public".

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande par arrêté.

## Déroulement de l'Enquête :

Aucun public ne s'est présenté lors de la première permanence du lundi 5 septembre 2011, jour de l'ouverture de l'enquête.

Pas plus lors de la seconde permanence du samedi 17 septembre.

Deux personnes sont venues ensuite consulter le dossier, en Mairie, sans décliner leur identité, ni faire d'observation.

Enfin, lors de la dernière permanence du mercredi 21 septembre, jour de la clôture, se présentent :

- Monsieur Christophe WUITTENEZ a parcouru attentivement le dossier, il me demande confirmation sur les surfaces imperméables de la Zone, à savoir 60% des parcelles, plus les voiries macadamisées. Il constate que 37 lots sont prévus et souhaite connaître la nature des enseignes attendues, devant mon incapacité à lui répondre, il tentera d'en savoir plus auprès des services de l'urbanisme de la Mairie. Il ne dépose pas sur le registre.
- Monsieur Bernard DELBREUF, demeurant 97 Résidence du Rouergue à Bruay-la-Buissière consulte attentivement le dossier. Il sera le seul à écrire sur le registre : *« malgré une bonne présentation du dossier, j'ai une petite méfiance en cas de forte pluie, la Porte-Nord fut déjà les pieds dans l'eau !! »*  
Mr DELBREUF a également observé des chamboulements de niveau, le cimetière de la Buissière est maintenant en fort contrebas et personne ne dit rien.  
Il s'inquiète aussi sur l'accès des secours en cas de sinistre, la circulation étant très, très saturée dans le secteur.

Les observations du public s'arrêtent là.

Le Commissaire-Enquêteur

Jean-Pierre CAMUS

20.10.2011



DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS  
-:-:-:-  
ARRONDISSEMENT de BETHUNE  
-:-:-:-  
COMMUNE de BRUAY-LA-BUISSIERE

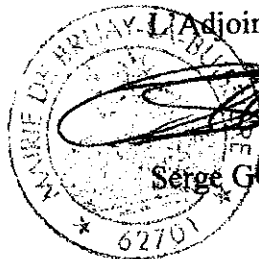
Projet : enquête publique – Aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de Bruay-La-Buissière.

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, Maire de BRUAY-LA-BUISSIERE certifions que l'Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique concernant l' Aménagement de la zone d'activités de la Porte Nord sur le territoire de la commune de Bruay-La-Buissière, a bien fait l'objet d'un affichage en la forme habituelle, à savoir du 1<sup>er</sup> août 2011 au 21 septembre 2011 inclus.

BRUAY-LA-BUISSIERE, LE 21 SEPTEMBRE 2011

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



Serge GOUILLART.

DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS  
-:-:-:-  
ARRONDISSEMENT de BETHUNE  
-:-:-:-  
COMMUNE de BRUAY-LA-BUISSIERE

**PROJET :** ENQUETE PUBLIQUE – AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PORTE  
NORD  
SUR LE TERRITOIRE DE BRUAY-LA-BUISSIERE

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE

-:-:-:-:-

Le Maire de Bruay-La-Buissière informe les habitants qu'en exécution de l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2011, le projet susvisé sera soumis à l'enquête publique réglementaire.

Le dossier d'enquête sera déposé en la Maison des Services de la Mairie de Bruay-La-Buissière pendant 15 Jours entiers et consécutifs du lundi 05 septembre 2011 au mercredi 21 septembre 2011 afin que les habitants en prennent connaissance.

Pendant ce délai, les observations pourront être consignées directement sur le registre d'enquête ou adressées à :

**Monsieur, Jean-Pierre CAMUS - Commissaire Enquêteur – ayant élu domicile en la Maison des Services de la Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE – 39 rue Pierre Bérégovoy – Service Urbanisme – 62701 BRUAY-LA-BUISSIERE.**



Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 03 août 2011

Le Maire-Adjoint Délégué,

  
Serge GOUILLART.

## AVIS

AVIS du Maître d'ouvrage, par son mémoire en réponse :

Deux observations sont formulées :

- *Monsieur Christophe WUITTENEZ évoque le projet d'aménagement et les enseignes attendues.*

*Le projet d'aménagement présenté répond au règlement d'urbanisme applicable sur ce secteur ; il prévoit un schéma d'implantation théorique. La destination de ce secteur de développement est commerciale, sans pré-affectation.*

- *Monsieur Bernard DELBREUF évoque une problématique hydraulique sur le Parc de la Porte-Nord.*

*Le projet d'aménagement prévoit le tamponnement des eaux pluviales par chaque enseigne sur sa propriété avec un débit de fuite de 2 litres /seconde/hectare. La référence est la pluie vicennale.*

*Enfin, l'aboutissement du schéma de circulation doit permettre d'éviter toute saturation du trafic ; la circulation automobile sera allégée par l'ouverture de la déviation de la R5D 941 en 2012.*

**AVIS** motivé du commissaire-enquêteur :

Les interpellations du public ne pouvaient amener, de la part du Maître d'ouvrage, que des réponses succinctes. Celles-ci sont tout à fait explicites et suffisantes. Je n'ai d'autres arguments à avancer aux deux interlocuteurs.

Il ne faut pas s'étonner du peu d'engouement suscité auprès du public par cette enquête. Le point de vue du citoyen sur cette extension de Zone commerciale étant plutôt celui d'un consommateur que d'un défenseur de l'environnement.

Pour ma part, je suis satisfait de constater cette évolution. En effet ayant siégé, au titre de la Chambre de Métiers, au sein de la C.D.E.C., je n'entendais parler alors que de surfaces de parkings proportionnelles aux surfaces de ventes, poussant à augmenter celles-ci. Le mot « imperméabilisation » n'était pas du vocabulaire utilisé. Aussi je découvre avec intérêt dans ce dossier, un taux d'occupation du sol limité à 60%.



De plus, les zones commerciales n'étaient alors qu'une enfilade de bâtiments que l'on qualifiait de « boîtes à chaussures » : aucune préconisation d'ordre paysager. Là aussi, je constate un réel changement.

Le traitement de l'eau, qui fait l'objet de la présente enquête est particulièrement bien étudié.

Les eaux usées, peu importantes en quantité seront canalisées vers un traitement d'épuration traditionnel.

Pour les eaux pluviales, résultant des zones imperméables, elles seront canalisées, après filtrage vers le fossé d'Avesnes et la Lawe.

Ce dispositif fera l'objet de surveillance et d'entretien.

Les divers risques ont été répertoriés et pris en compte.

## CONCLUSION

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable au projet d'extension de la Zone d'activités de la Porte-Nord » de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

Le Commissaire-Enquêteur

Jean-Pierre CAMUS

20.10.2011

J.P. Camus